

- Délibération certifiée exécutoire

- Par sa présentation en Préfecture le

17 DEC. 2024

- Par sa publication sur le site internet le

17 DEC. 2024

Feuillet

N° 126



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEGAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Nantua Haut-Bugey Rugby

Rapporteur : M. MATZ

Le club de rugby Union Sportive Nantua Haut-Bugey Rugby a connu une montée en division supérieure pour la saison 2024 – 2025, se positionnant sportivement comme le troisième club du département de l'Ain.

Cette évolution en Fédérale 1 (*niveau inter-régional*) nécessite un investissement financier important pour le club, avec des déplacements plus onéreux et des contraintes fédérales plus drastiques à respecter.

Cette dynamique entraîne une hausse des coûts substantielle pour le club, qui a sollicité une subvention plus importante. Pour rappel, HBA verse annuellement 40 k € par an depuis 2024.

Afin d'accompagner ponctuellement le club sur cette saison sportive pour les raisons sus évoqués, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **SE PRONONCE** favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'Union Sportive Nantua Haut- Bugey Rugby, pour la saison 2024 – 2025, imputée sur le Budget 2024.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



A circular blue stamp from Haut-Bugey Agglomération. The text inside the stamp reads: HAUT-BUGEY, CS 80502, F-01117, OYONNAX, CEDEX, and AGGLOMÉRATION. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Feuillet
N° 128

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Nantua Haut-Bugey Rugby.

.....
Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 121224_2024183

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_2024183-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 27-subv-USNHBR.pdf (99_DE-001-200042935-20241212-
121224_2024183-DE-1-1_1.pdf)